

Demande de financement DIF ELUS

(tous les champs sont à remplir impérativement)

Vos coordonnées

.... à compléter par l' élu

Nom d'usage & Prénom :

Nom de naissance (si différent d'usage) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse personnelle :

CP :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Votre collectivité

Nom de la collectivité :

Adresse collectivité :

CP :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Type de mandat Communal/Intercommunal Départemental Régional

Nature du mandat : Maire Adjoint au Maire Conseiller

Président Vice-président

Date de début de mandat :
(= date de l'élection et non de la prise de fonction en qualité de)

Date de fin de mandat (le cas échéant) :

PROJET DE FORMATION

Cadre de la formation Exercice du mandat Reconversion professionnelle (code CPF à préciser :)

Intitulé de la formation Thème formation mentions préremplies par l'AMV

Date de la formation Date formation

Durée totale de la formation heures 6 heures dont 7 heures DIF mobilisées

Lieu de formation : LIEU Code postal : ...

Type de formation : Présentielle A distance Mixte

Frais pédagogique : € (l'Association des maires et présidents de communautés des Vosges n'est pas assujettie à la TVA).

Hébergement¹ :nombre de nuitée envisagé

Repas¹ : ...1.....nombre de repas envisagé

Transport¹ : transport en commun (train, bus, avion...) véhicule personnel

¹ conformément au décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'état – sous réserve des justificatifs fournis

L'ORGANISME DE FORMATION

Raison sociale : Association des maires et présidents de communautés des Vosges

Adresse : 8 rue de la Préfecture

CP : 88088

Ville : EPINAL cedex 9

SIRET : 311 890 719 000 17

N° de déclaration d'activité :

Téléphone : 03 29 29 88 30

Courriel : amv88@vosges.fr

Nom interlocuteur organisme de formation : Agnès VAUTHIER

Courriel interlocuteur : amv88@vosges.fr

ATTESTATION (à compléter impérativement)

....

- atteste sur l'honneur l'exactitude des informations données ;
- donne son accord pour mobiliser ses heures de DIF inscrites sur son **droit individuel à la formation (DIF Elus)** (dans la limite de la durée totale de la formation) pour financer la présente formation.

A le

Signature de l' élu

A savoir

Le paiement des frais pédagogiques s'effectue par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) à l'organisme de formation. Si le financement couvert par la CDC ne couvre pas la totalité des frais pédagogiques, le montant restant à charge sera réglé directement par l' élu à l'organisme de formation.

PIÈCES À JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA PRESENTE DEMANDE

- Copie d'une convocation à l'assemblée délibérante datant de moins de 6 mois ou tout autre justificatif du statut
- Copie d'une pièce d'identité
- Un devis de l'organisme, au nom de l' élu et les dates de formation ou calendrier de formation

PIÈCE À JOINDRE IMPERATIVEMENT A L'ISSUE DE LA FORMATION

- Attestation de suivi de formation (mentionnant le nombre d'heure)
- Formulaire de demande de remboursement et justificatifs de frais
- Le relevé d'identité bancaire de l' élu, le cas échéant.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, et de rectification aux informations qui vous concernent. Ces droits s'exercent auprès du délégué à la protection des données personnelles de la Caisse des dépôts et consignations situé 56 rue de Lille, 75007 Paris. Les demandes peuvent également être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : CLL@caissedesdepots.fr

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal, L.725-13 du Code rural)